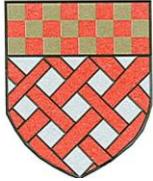


MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.01



OBJET :

**CREATION D'UN POSTE
D'ANIMATEUR POUR LE POINT I**

Eté 2018

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14



L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n°53-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs

Considérant qu'en application du label « Petite Cité de caractère », la commune doit ouvrir un point d'information touristique pendant la saison estivale.

Considérant que pour animer le Point I, il convient de recruter une personne à temps complet du 18 Juin au 2 septembre 2018

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

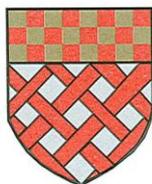
DECIDE :

- DE CREER un poste d'adjoint administratif à temps complet du 18 Juin au 2 septembre 2018
- DE CONFIRMER que les crédits sont prévus au BP 2018
- DE CHARGER Monsieur le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué au personnel à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.02



OBJET :

**BUDGET ANNEXE
« MULTISERVICE »**

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2018

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2018.02.06 du 20 février 2018 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Multiservice »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2017 du budget annexe Multiservice votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 1 603 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : **-887.83€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **1 603 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **887.83 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **18 916 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **16 700 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.03



OBJET :

**BUDGET ANNEXE « LE HAUT
CLAIREAU »**

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2018.02.10 du 20 février 2018 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Le Haut Claireau »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2017 du budget annexe « Le Haut Claireau » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : - **603.30 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : + **7 939.48€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 12 voix Pour

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

DÉCIDE :

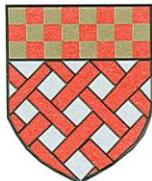
- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 le déficit de **603.30 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **7 939.48 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **190 770 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **197 454 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.04



OBJET :

BUDGET ANNEXE

« LOTISSEMENT VAUMORIN III »

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2018

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14



L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2018.02.08 du 20 février 2018 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Lotissement Vaumorin III »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2017 du budget annexe « Lotissement Vaumorin III » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de : **+ 62 195 €**
- Un déficit de financement de la Section d'Investissement de : **- 55 037.16 €**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

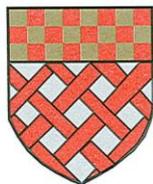
- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **62 195 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 le déficit de **55 037.16 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **62 695 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **55 537.16 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.05



OBJET :

**BUDGET ANNEXE « FOYER
LOGEMENT »**

- Affectation du résultat

- Approbation du budget 2018

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du conseil municipal n°2018.02.09 du 20 février 2018 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget annexe « Foyer Logement »

Vu l'avis favorable de Monsieur le Receveur

Vu la présentation détaillée du projet de budget primitif

Considérant que le Compte Administratif et le compte de gestion de 2017 du budget annexe « Foyer Logement » votés préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : **8 608.71 €**
- Un excédent cumulé la Section d'Investissement de : **12 480.16€**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉCIDE :

- D'AFFECTER à la section de fonctionnement au compte 002 l'excédent de **8 608.71 €**
- D'AFFECTER à la section d'investissement au compte 001 l'excédent de **12 480.16 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes de la section de fonctionnement à **383 488 €**
- DE FIXER le total des dépenses et des recettes à **17 480.16 €** pour la section d'investissement

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.06



OBJET :

**SUBVENTION AUX
ASSOCIATIONS :**

- Correction du tableau

- UDAF 53

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents: M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2018.02.02 en date du 20 février 2018 relative à la détermination du montant des subventions alloué aux associations,

Considérant une erreur de saisie en ce qui concerne l'adhésion à l'association des Petites Cités de Caractère qu'il s'agit bien d'un montant de 3 000 € et non de 300€,

Considérant que les membres du bureau du CCAS souhaitent que la question sur l'attribution de la subvention à l'UDAF soit présentée à nouveau au conseil municipal en soulignant que cette association regroupe l'ensemble des associations familiales départementales,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

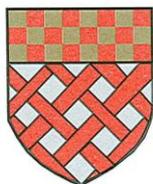
- D'APPORTER la correction au tableau des subventions en indiquant bien que l'adhésion à l'association des PCC est de 3 000 €
- D'ATTRIBUER 80€ à l'UDAF de la Mayenne
- DE CHARGER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à ce dossier.
- DE CONFIRMER que les crédits seront inscrits au budget primitif 2018

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.07



OBJET :

BUDGET ANNEXE

« BOULANGERIE »

**Remboursement de l'emprunt
par anticipation et
contractualisation d'un nouvel
emprunt**

Nombre de conseillers : 14

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 14

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la délibération du Conseil municipal n°2018.01.02 en date du 30 janvier 2018 relative à la renégociation de l'emprunt et à la révision du montant du loyer du boulanger,

Considérant que pour répondre à la demande du boulanger de réviser le montant du loyer, il avait été décidé par la délibération visée ci-dessus de prolonger l'emprunt en diminuant les échéances.

Considérant que la Caisse d'épargne ne souhaite pas revoir les conditions de l'emprunt et préfère que nous remboursions l'emprunt existant par anticipation, puis souscrire un nouvel emprunt,

Considérant que pour financer les travaux d'aménagement de la boulangerie, il convient de contracter un emprunt d'un montant de 94 604.02€ auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne –Pays de Loire avec les caractéristiques suivantes :

- Montant : 94 604.02 €
- Durée : 192 mois
- Taux : 1.69%
- Périodicité : trimestrielle
- Date d'échéance : le 15 des mois concernés
- Amortissement : progressif classique
- Montant de l'échéance : 1 690.14€
- Commission d'engagement : 500 €
- TEG : 1.76%
- Taux de période : 0.44%
- Durée de période : 3 mois

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 12 voix pour

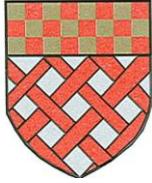
DECIDE :

- DE REMBOURSER par anticipation le premier emprunt et contractualiser un nouvel emprunt dans les conditions présentées ci-dessus
- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'adjoint en charge des finances à signer tout acte afférent à cette décision

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.08



OBJET :

**REVISION DE LA ZPPAUP :
CREATION DE LA COMMISSION
LOCALE SPR :**

Désignation des représentants

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu la loi n°2016-925 relative à la Liberté de la Création, à l'Architecture et au Patrimoine du 7 juillet 2016 (dite loi LCAP) a transformé les Zones de Protection Architectural Urbain et Paysager (ZPPAUP) en Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Considérant que cette loi impose la mise en place d'une commission locale du SPR qui a pour mission de suivre l'élaboration, la modification ou la révision des documents du site (plans de valorisation de l'architecture du patrimoine) et d'assurer la mise en œuvre du site.

Considérant que lorsqu'un établissement public de coopération intercommunal comporte plusieurs sites patrimoniaux remarquables, une commission locale unique peut être instituée pour l'ensemble de ces sites e accord avec le président de l'EPCI compétent.

Considérant que la maire est membre de droit et qu'il convient de nommer un autre représentant titulaire et un suppléant

Considérant que cette commission est présidée par le président de l'EPCI,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 voix contre et 12 voix pour

DECIDE :

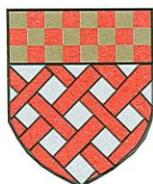
- DE DESIGNER Mme Virginie LEPINE membre titulaires et Mme Rolande SEGUIN, membre suppléante de la commission locale des sites patrimoniaux remarquables

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

MAIRIE DE CHAILLAND

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.09



OBJET :

**INTERCOMMUNALITE
TRANSFERT DES ZONES
D'ACTIVITES :**

**Fixation des conditions
financières et patrimoniales du
transfert des biens immobiliers
des ZAE**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOUE, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération du Conseil communautaire n°DL-2018-051 en date du 12 mars 2018,

Monsieur le maire expose que, l'article L.5214-16 du CGCT prévoit que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence développement économique déclinée comme suit :

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Par exception au droit commun, l'article L5211-17 du CGCT permet un transfert des biens immeubles des communes en pleine propriété, dans la mesure où ils sont nécessaires à l'exercice de la compétence ZAE.

Pour cela les conditions financières et patrimoniales du transfert des biens immobiliers doivent être décidées par délibérations concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Pour que ces transferts en pleine propriété soient financièrement neutres pour les communes et la Communauté de communes, les prix de transfert ont été évalués en fonction de l'état de viabilisation des terrains et du prix de marché. Il est donc proposé de retenir un transfert des terrains en pleine propriété aux conditions suivantes :

ZA	Commune	Parcelle	Surface	Prix m2	Coût total
Semondières	Ernée	AR 412	1427	22,00 €	31 394,00 €
Semondières	Ernée	AR 408	874	22,00 €	19 228,00 €
SOUS-TOTAL ZA DES SEMONDIERES			2301	22,00 €	50 622,00 €
Mission 2	Ernée	AS 191p	9021	12,00 €	108 252,00 €
Mission 2	Ernée	AS 226 et AS 235 pour partie	2312	12,00 €	27 744,00 €
Mission 2	Ernée	AS 265	1532	12,00 €	18 384,00 €
Mission 2	Ernée	AS 186	2068	12,00 €	24 816,00 €

Travaux seconde phase à prévoir					65 128,00 €
SOUS-TOTAL MISSION 2			14933		114 068,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 390	2026	9,00 €	18 234,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 391	1741	9,00 €	15 669,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 392	2511	9,00 €	22 599,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 393	2840	9,00 €	25 560,00 €
Pierre et Marie Curie	Ernée	AX 394	6529	9,00 €	58 761,00 €
Travaux seconde phase à prévoir					57 331,50 €
SOUS-TOTAL PIERRE ET MARIE CURIE			15647	9,00 €	83 491,50 €
ZA Charné	Ernée	AT 231	5859	1,50 €	8 788,50 €

SOUS-TOTAL ZA DE CHARNE			5859	1,50 €	8 788,50 €
ZA La Butte	Vautorte	D 1109	2632	3,00 €	7 896,00 €
ZA La Butte	Vautorte	D 1110 pour partie	2829	3,00 €	8 487,00 €
SOUS-TOTAL ZA DE LA BUTTE			5461	3,00 €	16 383,00 €
ZA le Clos Fleuri	Montenay	B 1334	1403	3,00 €	4 209,00 €
SOUS-TOTAL ZA DU CLOS FLEURI			1403	3,00 €	4 209,00 €
ZA Malardrerie	Andouillé	B 1156	6123	3,00 €	18 369,00 €
ZA Malardrerie	Andouillé	B 1097 pour partie	23127	3,00 €	69 381,00 €
ZA Malardrerie	Andouillé	B 1178	3420	3,00 €	10 260,00 €
SOUS-TOTAL ZA DE LA MALARADRERIE			32670		98 010,00 €
ZA de l'Hermitage	Larchamp	AB 450 pour partie	7926	3,00 €	23 778,00 €
SOUS-TOTAL ZA DE L'HERMITAGE			7926	3,00 €	23 778,00 €
ZA Route de La Croixille	Juvigné	XA 114	6707	1,50 €	10 060,50 €
ZA Route de La Croixille	Juvigné	XA 105	8885	1,50 €	13 327,50 €
SOUS-TOTAL ZA ROUTE DE LA CROIXILLE			15592	1,50 €	23 388,00 €
ZA de la Lande	La Pellerine	B 1157 pour partie	10249	6,00 €	61 494,00 €
ZA de la Lande	La Pellerine	B 419 pour partie	2121	6,00 €	12 726,00 €
SOUS-TOTAL ZA ROUTE DE LA LANDE			12370	6,00 €	74 220,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 abstentions et 12 voix pour

DECIDE :

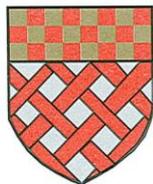
- DE TRANSFERER en pleine propriété des terrains suivants situés dans les ZAE transférés à la Communauté de communes et aux conditions décrite ci-dessus, étant convenu que, pour partie des zones d'activités, des opérations de division parcellaires doivent être conduite afin de connaître les surfaces exactes qui seront comprises dans le transfert ;
- DE PRECISER que cette décision est prise sous réserve d'un accord des communes membres se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE CHAILLAND



Date de la convocation

21 Mars 2018

Date de l'affichage

29 Mars 2018

Délibération n°2018.03.08



OBJET :

**INTERCOMMUNALITE
CREATION D'UN SERVICE
COMMUN : BUREAU D'ETUDE
« Ingénierie Voirie » :**

**Adoption de la convention de
service commun**

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 12 Nombre de votants : 14



L'an deux mille dix-huit, le vingt-six mars à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire

Étaient présents : M DARRAS, M GARNIER N, Mme BOITTIN M, M MONCEAU, Mme SEGUIN, M BLIN, Mme DENOU, M BOITTIN L, M GOURNAY, Mme BETTON, Mme GODIN, M GARNIER E

Étaient absents excusés : Mme LEPINE donne pouvoir à N GARNIER, M de PONTBRIAND donne pouvoir à E GARNIER

Madame Rolande SEGUIN a été désignée secrétaire de séance

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 5211-4-2

Vu les délibérations du conseil communautaire en date des 22 janvier et 12 mars 2018, la Communauté de communes a approuvé la création d'un Bureau d'études mutualisé « ingénierie voirie ».

Considérant que le service sera créé pour le 1^{er} juillet 2018 sur la base d'un service commun.

Considérant qu'il convient de valider la convention de service commun qui définit les conditions de fonctionnement et de financement du service.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, 2 voix contre et 12 voix pour

DECIDE :

- D'APPROUVER le modèle de convention de service commun : Bureau d'étude « ingénierie voirie » avec les communes
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer lesdites conventions avec les communes adhérentes

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Bruno DARRAS